

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 1^{er} août 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Sainte-Flavie tenue le lundi 1 août 2022, à 17h00, au Centre municipal Léon-Gaudreault.

SONT PRÉSENT(E)S madame les conseillères Agathe Lévesque, Lynn Robitaille, Jennie Fortier et messieurs les conseillers Robin Boucher, Michel Hudon, Jean-François Paradis tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-François Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE madame Julie Dubé, directrice générale greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constat que l'avis de convocation a été signifié tel que requis à l'article 156 du Code municipal, la séance est ouverte à 17h01 par monsieur le maire Jean-François Fortin.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-08-201

Il est proposé par madame Agathe Lévesque et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en reportant le point 9.

3. ADOPTION DU PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE RÉVISÉ ET SON PLAN DE MISE EN ŒUVRE

ATTENDU QUE conformément à l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4), la MRC de La Mitis doit adopter et soumettre son projet de schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2021-2026 (le « Schéma révisé 2021-2016 ») à la ministre de la Sécurité publique pour approbation;

ATTENDU QUE le projet du Schéma révisé 2021-2026 a été présenté à la Commission de sécurité publique et que celle-ci s'en est déclarée satisfaite ;

ATTENDU QUE la MRC de La Mitis doit soumettre le projet du schéma à la consultation de la population de son territoire ;

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs conférés à la ministre de la Sécurité publique par l'article 21 de la *Loi sur la sécurité incendie*, elle pourra délivrer l'attestation de conformité pour le Schéma révisé 2021-2026 de la MRC La Mitis ;

ATTENDU QUE les dispositions prévues à l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie* stipulent que chaque municipalité locale visée par le schéma doit procéder à l'adoption du plan de mise en œuvre prévu au projet définitif de Schéma révisé 2021-2026 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Flavie ont pris connaissance du contenu du plan de mise en œuvre du projet de Schéma révisé 2021-2026 ;

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 1^{er} août 2022

ATTENDU la recommandation du comité exécutif de sécurité incendie ;

2022-08-202

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Michel Hudon et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de municipalité de Sainte-Flavie adopte le projet du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2021-2026 de la MRC de La Mitis ;

QUE le conseil municipal de Sainte-Flavie adopte le plan de mise en œuvre du projet de Schéma révisé 2021-2026 de la MRC de La Mitis ;

QUE ladite résolution soit transmise à la MRC de La Mitis aux fins d'une demande d'attestation de conformité à la ministre de la Sécurité publique.

4. ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE SCELLEMENT DES FISSURES

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Sainte-Flavie, Saint-Joseph-de-Lepage, Sainte-Angèle-de-Mérici, Saint-Octave-de-Métis, Les Hauteurs, La Rédemption et Saint-Donat ont manifesté le besoin de scellement de fissures sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 14.3 du Code municipal une entente doit être signée à cet effet ;

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale intervenue entre lesdites municipalités pour solliciter un appel d'offres public commun ;

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu que la municipalité de Sainte-Flavie soit porteuse de la demande pour l'ensemble des municipalités ;

CONSIDÉRANT le rapport d'ouverture des soumissions qui se lit comme suit :

Municipalité	Permaroute	Scellements JF INC	Cimota
Sainte-Flavie	9 375,00 \$	3 450,00 \$	6 750,00 \$
Saint-Joseph-de-Lepage	2 031,00 \$	975,00 \$	2 795,00 \$
Saint-Octave-de-Métis	7 812,50 \$	3 125,00 \$	5 625,00 \$
Les Hauteurs	312,50 \$	750,00 \$	1 500,00 \$
La Rédemption	625,00 \$	900,00 \$	1 485,00 \$
Saint-Donat	7 187,50 \$	3 162,50 \$	5 175,00 \$
Sainte-Angèle-de-Mérici	1 562,50 \$	750,00 \$	2 500,00 \$
Total	33 234,96 \$	15 076,10 \$	29 698,04 \$

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse faite des soumissions, le plus bas soumissionnaire conforme est SCELLEMENT JF INC. au montant de 15 076,10 \$, taxes incluses, pour l'ensemble du projet, pour Sainte-Flavie, le coût est de 3 450,00 \$, plus taxes ;

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 1^{er} août 2022

2022-08-203

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lynn Robitaille et résolu unanimement d'octroyer le contrat à SCALLEMENT JF INC., pour le scellement des fissures sur le territoire des municipalités incluses dans l'entente intermunicipale pour un montant de 15 076,10 \$, plus taxes.

5. ADJUDICATION DU CONTRAT DE REMISE EN ÉTAT DU TERRAIN SIS AU 120 ROUTE DE LA MER

CONSIDÉRANT la demande de soumission auprès de deux entreprises pour la remise en état du terrain sis au 120 route de la Mer ;

CONSIDÉRANT QU'une seule entreprise a soumissionné soit LES ENTREPRISES LAVOIE ET FILS.;

2022-08-204

Il est proposé par monsieur Jean-François Paradis et résolu unanimement d'octroyer le contrat à LES ENTREPRISES LAVOIE ET FILS pour la remise en état du terrain sis au 120 route de la Mer.

6. AUTORISATION DE SIGNATURE DES DOCUMENTS CADASTRAUX DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) POUR LE LOTISSEMENT EN FAVEUR DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de Sainte-Flavie à l'effet de céder la rue Duguay à un promoteur immobilier ;

CONSIDÉRANT la nécessité de relotir ladite rue afin de ne céder que le lot nécessaire au projet immobilier ;

CONSIDÉRANT QU'à la demande de la Municipalité, le ministère des Transports apportera les modifications requises afin que la requête soit conforme aux instructions du ministre responsable du cadastre ;

2022-08-205

Il est proposé par monsieur Michel Hudon et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Flavie autorise monsieur Jean-François Fortin, maire et madame Julie Dubé, directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité, les documents cadastraux préparés par le ministère des Transports.

7. FERMETURE DE LA RUE DUGUAY (RETRAIT DU CARACTÈRE PUBLIC)

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité d'effectuer l'opération cadastrale suivante :

→ Subdivision des lots indiqués pour créer les lots : 6 532 023, 6 532 027 et 6 532 029 :

ces lots conservent leur vocation d'emprise de rue publique (route 132), d'une largeur approximative de 66 pieds ;

→ 6 532 024 à 6 532 026 et 6 532 028 :

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 1^{er} août 2022

ces emprises excédentaires de l'ancienne route verront leur caractère public retiré et seront à terme cédés aux propriétaires adjacents aux fins d'agrandir leurs terrains respectifs ;

2022-08-206

Il est proposé par madame Lynn Robitaille et résolu unanimement d'autoriser la fermeture de la rue Duguay.

8. MANDAT À ÉQUIPE NOVA NOTAIRES POUR LA CESSION DU LOT 6 532 026 EN FAVEUR DU GASPÉSIANA

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de Sainte-Flavie à l'effet de céder la rue Duguay à un promoteur immobilier, pour la somme symbolique de 1 \$;

CONSIDÉRANT la nécessité de relotir ladite rue afin de ne céder que le lot nécessaire au projet immobilier ;

CONSIDÉRANT l'opération cadastrale effectuée en ce sens ;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de Sainte-Flavie à l'effet de céder le lot 6 532 026 en faveur du GASPÉSIANA, pour la somme symbolique de 1 \$;

2022-08-207

Il est proposé par monsieur Michel Hudon et résolu à l'unanimité d'octroyer le mandat à ÉQUIPE NOVA NOTAIRES pour la cession du lot 6 532 026 en faveur du GASPÉSIANA, pour la somme symbolique de 1 \$.

9. APPUI AU PAIEMENT DE 50 % PAR LES MUNICIPALITÉS DE LA MITIS, DE LA VALEUR TOTALE DE L'ANIMATION (CIRQUE ET MAGIE) DANS LES CAMPS D'ÉTÉ 2022 AFIN DE COMPLÉTER LA CONTREPARTIE DE 50 % DE LA VALEUR TOTALE DEBOURSÉE PAR LA MRC DE LA MITIS

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

10. AUTORISATION DE TRAVERSER VOTRE MUNICIPALITÉ LORS DE LA 6^E ÉDITION DU TOUR PARAMÉDIC RIDE QUÉBEC LE VENDREDI 16 SEPTEMBRE 2022

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation pour traverser notre municipalité lors de la 6^{ème} édition du Tour Paramédic Ride Québec le vendredi 16 septembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE cette activité pancanadienne vise à rendre hommage aux paramédics militaires et civils qui, en servant les Canadiens avec fierté, on fait le sacrifice ultime ;

CONSIDÉRANT QUE cet événement permet aux paramédics d'un océan à l'autre de se rassembler et de partager leurs expériences ;

CONSIDÉRANT QUE les fonds amassés lors de cet événement iront à la Fondation du mémorial des paramédics canadiens afin d'ériger un monument commémoratif national ;

CONSIDÉRANT QU'aucune entrave à la circulation n'est prévue et que les organisateurs s'assureront du respect du code de la sécurité routière ;

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 1^{er} août 2022

2022-08-208 Il est proposé par monsieur Jean-François Paradis et résolu unanimement d'autoriser la 6^{ème} édition du Tour Paramédic Ride Québec à traverser notre municipalité le vendredi 16 septembre 2022.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-08-209 Il est proposé par madame Agathe Lévesque de lever la séance à 17h44.

Je, soussigné, Jean-François Fortin, maire, certifie conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec, je donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 2022-08-201 à 2022-08-209 consignées au présent procès-verbal.

JEAN-FRANCOIS FORTIN
Maire

JULIE DUBÉ
Directrice générale /
greffière-trésorière